



Académie de Poitiers

Déclaration du SNETAA-FO de l'Académie de Poitiers  
à la CAPA des PLP du mouvement intra, Jeudi 6 Juin 2019.

Mesdames et messieurs les membres de cette commission, aujourd'hui s'ouvre peut être la dernière CAPA mouvement, telle que nous la connaissons : à savoir en toute parité. Les députés viennent d'adopter en première lecture le projet de loi de «transformation de la fonction publique» par 351 voix contre 156.

Ce projet de loi sur la fonction publique actuellement en discussion cherche à transformer cette dernière pour qu'elle ne soit plus seulement qu'une variable ajustable de contractuels, sans formation, mal payés et sans aucun avenir mais avec une prime de précarité qui dans bien des cas sera équivalente à une prime de licenciement pour éviter les Cédésations.

Au SNETAA-FO nous combattons les politiques d'austérité des gouvernements successifs qui se traduisent par la réduction du nombre de fonctionnaires, par le gel du point d'indice, par une politique de la pression permanente sur les agents en leur demandant toujours plus, pour moins. Le projet de loi du gouvernement contre la fonction publique est à combattre avec force. Si ce projet aboutit, c'est l'amorce du salaire individualisé, l'augmentation de la précarité, la fusion des corps, le temps de travail annualisé, la fin du paritarisme avec les commissions administratives paritaires reléguées à des commissions d'enregistrement qui ne garantiront plus l'équité dans la gestion des personnels.

D'ailleurs il nous semble bien qu'en matière de CAPA, les PLP ne sont pas les seuls à être touchés, et les personnels du Rectorat, que nous remercions aussi pour les relations professionnelles de qualité que nous avons avec eux, que ces personnels seront aussi touchés et nous le déplorons avec leurs syndicats.

Pour le SNETAA-FO, c'est NON ! Siéger pour simplement signer en bas de la feuille de présence ? Quel sens donnerions-nous à cette action ? Aucun !

Et comme si le projet de loi sur la refonte de la fonction publique n'y suffisait pas, la loi sur la voie professionnelle dans son ensemble, celle du ministère du travail et de Mme Penicaud fait voler en éclats tous les fondements de nos lycées pro et aura des conséquences sur nos pratiques, nos métiers et à fortiori nos mutations.

Le SNETAA-FO est le 1er syndicat national des professeurs de lycée professionnel, celui qui permet à ses adhérents d'être soutenus lors de leur mutation aussi bien par un accompagnement quotidien que dans les commissions.

Nous avons montré les limites du mouvement, depuis qu'il est devenu à gestion déconcentré.

Le 15 février, la DGRH communiquait le projet de mouvement aux candidats. Seulement à peine 30 % de titulaires mutaient. En séance, les élus du SNETAA-FO ont défendu tous les dossiers qui leur ont été soumis. Le taux de mutations au final est passé à 38%.

Alors que le ministre évoque les ressources humaines de proximité, comment gérer des situations sans que les problématiques des collègues ne soient pas traitées en CAPA? Lors de la fermeture de classe, lorsque les collègues, prévenus ou pas par leur proviseur, comme à Vinci à Bressuire apprennent qu'ils sont mesure de carte scolaire, comment envisager qu'il n'y ait aucune discussion autour de ces situations ? Quand cette carte scolaire les pose à plus de 100 km de chez eux, et c'est le cas en Maths Sciences, comment penser que ces collègues ne puissent être représentés ? Quand le protocole GA, sur les fermetures de classes se met en place en seulement une année, comme au lycée professionnel Jamain de Rochefort ou au Lycée des métiers Doriole de La Rochelle alors que 3 années sont proposées par le ministère, comment imaginer qu'il ne puisse plus y avoir de concertation en CAPA, avec les services du rectorat sur l'avenir de ces collègues titulaires de poste ou TZR ? Quand certains établissements fonctionnent avec une majorité de contractuels, comment envisager des situations de collègues qui ne seraient plus que des dossiers, des numéros à poser dans des cases appelées « établissements » ? Est-ce à cela que veut nous amener ce projet de loi ? Vider les commissions paritaires administratives de leurs attributions afin de faire taire les représentants des personnels ? Pourtant le métier d'enseignant de lycée professionnel est un métier où les relations humaines sont essentielles.

Nous avons déjà noté en bilan des groupes de travail sur les situations sociales et les situations médicales du mois de Mai, la multiplication de demandes de la part des collègues.

A l'heure où le ministère veut absolument faire des économies, allant jusqu'à détériorer les conditions de travail des personnels, il serait peut être bon de se pencher sur le coût d'un enseignant bien dans son établissement et celui d'un enseignant fatigué par le trajet et par la charge mentale de son éloignement familial. Au SNETAA-FO, syndicat d'adhérents, nous pratiquons un syndicalisme revendicatif et responsable, nous savons déjà quel est le résultat et nous le faisons savoir depuis que les CAPA le permettent dans l'intérêt de nos collègues.

Je vous remercie pour votre écoute.